



La Trinité-sur-Mer, le 27/09/2022

## Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune, composé de dix-neuf membres en exercice et dûment convoqué le vingt-et-un septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves Normand, Maire.

**Conseillers présents** Yves Normand, Travert Christian, Lecanuet Sophie, Bodin Guillemette, Le Nin Jean-Paul, Le Blevec Yves, Bruandet Denis, Le Goff Karina, Arthus Guillaume, Blévin Karen, Leport Virginie, Riou Jean Claude, Malaüs Jean-François, Duyck Alain.

**Pouvoirs** Pierre François à Bruandet Denis, Stryhanyn Céline à Blévin Karen, de Salins Pascale à Lecanuet Sophie

**Conseillers non représentés** Raclet Isabelle, Germain Jean-Marie

**Présidence de la séance** Yves Normand, Maire.

**Secrétariat de la séance** En application de l'article 2121-15 du CGCT, Guillemette Bodin est désignée Secrétaire de séance. Elle est assistée par Emmanuel Ferraro, DGS.

**Quorum** En application de l'article L2121-17 du CGCT, le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. La majorité est atteinte si le nombre de conseillers en exercice présents à la séance est supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice.  
A l'ouverture de la présente séance, **il est constaté que le quorum est atteint.**

---

### **00 – Adoption du procès-verbal de la séance précédente**

Monsieur le Maire demande aux Conseillers s'ils ont des remarques ou observations à formuler quant au procès-verbal de séance du Conseil municipal du 26 juillet 2022 qui leur a été transmis avec la convocation.

En l'absence de remarques, **le procès-verbal de séance du Conseil municipal du 26 juillet 2022 est adopté à l'unanimité.**

### **Ordre du jour de la séance**

01-Délibération 53 : Aménagement de la plaine de jeux du Poulbert : Attribution des marchés de travaux

02-Délibération 54 : Réfection des réseaux d'eau pluviale secteur Cours des Quais – Voulien : Attribution des marchés de travaux.

03-Délibération 55 : Projet d'agrandissement du Centre de secours de Carnac.

04- Informations dans le cadre de la délégation générale au Maire.

\* \* \*

## **01 - Aménagement de la plaine de jeux du Poulbert : Attribution des marchés de travaux**

### **Monsieur l'Adjoint délégué aux travaux et au cadre de vie expose :**

Par délibération n°28 du 29 mars 2022, le Conseil municipal décidait de l'ouverture d'une autorisation de programme pour l'aménagement de la Plaine de jeux du Poulbert pour un montant de 640 412,00 € (TTC). Pour la réalisation des travaux relatifs à cette opération, une consultation a été effectuée sur la plateforme de dématérialisation Mégalis Bretagne en date du 3 juillet 2022.

Les entreprises avaient jusqu'au 28 juillet pour présenter leur offre. 18 dossiers de consultation ont été retirés et 6 plis ont été déposés avant la date et heure limites.

La commission d'appel d'offres, en sa séance du 29 juillet 2022, a admis l'ensemble des candidatures présentées. Après analyse des offres par le maître d'œuvre, puis négociation avec les entreprises ayant présenté une offre, la commission a procédé au classement des offres selon le tableau suivant :

#### **LOT n°1 : Terrassements - Revêtements – Réseaux**

<b>Entreprises</b>	<b>Note Prix (/40pts)</b>	<b>Note Technique (/60pts)</b>	<b>Note Totale (/100pts)</b>	<b>Classement</b>
EUROVIA	40,00	50,00	90,00	1

#### **LOT n°2 : Plantations - Mobilier - Jeux**

<b>Entreprises</b>	<b>Note Prix (/40pts)</b>	<b>Note Technique (/60pts)</b>	<b>Note Totale (/100pts)</b>	<b>Classement</b>
ATLANTIC PAYSAGES	38,84	53,00	91,84	1
ID VERDE	40,00	48,00	88,00	2
AGILIS	31,04	44,00	75,04	3

Le montant total des offres classées comme étant les mieux-disantes, après négociation, s'établit à 506 964 €HT, soit 4 983,50 € au-dessus de l'estimation du maître d'œuvre (501 980,50€HT).

Monsieur le Maire propose cependant au Conseil municipal d'attribuer les marchés de travaux pour l'aménagement de la plaine de jeux du Poulbert et de l'autoriser à signer les marchés.

#### **Discussion :**

Monsieur le Maire complète les propos de Monsieur Bruandet en précisant que les offres sont analysées selon le critère prépondérant de la qualité technique qui compte pour 60% de la notation. Il ajoute que la procédure de consultation prévoyait une étape de négociation qui a permis d'obtenir un rabais cumulé sur les deux offres d'environ 15 000 €HT. Il constate qu'il y a cependant peu d'offres, phénomène également constaté au niveau de la communauté de communes, ce qui est un signe de bonne santé de l'économie avec des carnets de commandes plutôt bien remplis pour les entreprises.

Monsieur Malaüs intervient pour indiquer qu'il votera contre cette décision car il continue de penser que ce projet est dispendieux et souhaite qu'une priorité financière soit donnée au projet de rénovation de la Halle à poissons.

Monsieur le Maire regrette cette décision et déclare qu'il ne peut que constater qu'elle est cohérente avec la position du Conseiller tenue sur ce dossier jusqu'à présent. Il rappelle toutefois que la commune a ouvert au travers de permanences une discussion avec les personnes intéressées par le projet. Il donne la parole à Madame Blévin qui a tenu ces permanences avec Madame Stryhanyn.

Madame Blévin indique que 5 permanences ont été animées par elle-même et Madame Stryhanyn. Il en ressort que les gens sont assez contents et impatients que le projet arrive à terme. Plusieurs suggestions ont été exprimées, comme celle de réaliser un pont par-dessus le marais entre le chemin de Bagneux et le projet. Plus raisonnablement, plusieurs personnes souhaitent qu'une attention particulière soit portée à l'accessibilité de l'équipement aux personnes à mobilité réduite.

**DECIDE** d'attribuer les marchés de travaux pour l'aménagement de la Plaine de Jeux du Poulbert :

- Pour le lot n°01 - Terrassements - Revêtements – Réseaux, à l'entreprise EUROVIA, pour un montant de 170 964,00 €HT, soit 205 156,80 €TTC ;
- Pour le lot n°2 - Plantations - Mobilier – Jeux, à l'entreprise ATLANTIC PAYSAGES, pour un montant de 336 000,00 €HT, soit 403 200,00 €TTC.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdits marchés avec ces entreprises.

**Scrutin :**

**Pour :** Yves Normand, Travert Christian, Lecanuet Sophie, Bodin Guillemette, Le Nin Jean-Paul, Le Blevec Yves, Bruandet Denis, Le Goff Karina, Arthus Guillaume, Blévin Karen, Leport Virginie, Riou Jean Claude, Pierre François, Stryhany Céline, de Salins Pascale  
15 voix

**Contre :** Malaüs Jean-François, Duyck Alain.  
2 voix

**Abstention :** /  
0 voix

LA DELIBERATION EST

ADOPTEE

REJETEE

AJOURNEE

**02 - Réfection des réseaux d'eau pluviale secteur Cours des Quais – Voulien : Attribution des marchés de travaux**

**Monsieur le Maire expose :**

Par délibération n°47 du 26 juillet 2022, le Conseil municipal décidait d'adhérer au groupement de commandes porté par la Communauté de communes Auray – Quiberon – Terre Atlantique pour la réalisation sur les travaux d'assainissement et d'eau pluviale dans le secteur du Cours des Quais et de la rue du Voulien. Pour mémoire, le lot « Réseau d'eau pluviale » a été estimé par la maîtrise d'œuvre à 400 000 €HT.

La Communauté de communes, en sa qualité de coordonnateur du groupement et de pouvoir adjudicateur, a réalisé une consultation et établi un rapport d'analyse des offres permettant de les classer de la manière suivante :

LOT « Réseaux d'eau pluviale »

Entreprises	Note Prix (/40pts)	Note Technique (/60pts)	Note Totale (/100pts)	Classement
STRURNO	35,61	60	95,61	2
TPC OUEST	40,00	60	100	1

Monsieur le Maire propose d'attribuer le marché de travaux pour la réfection des réseaux d'eau pluviale à l'entreprise TPC Ouest ayant présenté l'offre la mieux-disante et de l'autoriser à signer le marché correspondant pour un montant de 435 900,00 €HT.

Il informe par ailleurs le Conseil que ces travaux seront réalisés à partir de janvier 2023 et seront achevés avant la fin de l'année. Ils feront en conséquence l'objet d'une inscription budgétaire en 2023 uniquement.

**Discussion :**

Monsieur le Maire complète sa présentation en rappelant que la commune dispose d'un schéma directeur pour la rénovation de ses réseaux d'eau pluviale datant de 2012 avec un plan d'actions à mettre en œuvre. Les budgets prévus sur ces opérations étant importants, il est judicieux de saisir l'opportunité des travaux réalisés par AQTA sur l'assainissement pour remplacer nos canalisations d'eau pluviale : le coût des tranchées est ainsi partagé et la chaussée n'est ouverte qu'une fois. Il rappelle également la nécessité de prendre soin des réseaux de la commune dans un souci de préservation de la qualité des eaux et des sols. Il présente pour conclure le calendrier prévisionnel des travaux qui affecteront le Cours des Quais dans un premier temps, puis la rue du Voulien en fin d'année 2023.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**DECIDE** d'attribuer les marchés de travaux de réfection des réseaux d'eau pluviale à l'entreprise TPC OUEST pour un montant de 435 900,00 €HT, soit 523 080 €TTC ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdits marchés avec ces entreprises.

**PREVOIT** les crédits au compte 2315 du budget principal, sur l'exercice 2023

**Scrutin :**

**Pour :** Yves Normand, Travert Christian, Lecanuet Sophie, Bodin Guillemette, Le Nin Jean-Paul, Le Blevec Yves, Bruandet Denis, Le Goff Karina, Arthus Guillaume, Blévin Karen, Leport Virginie, Riou Jean Claude, Malaüs Jean-François, Duyck Alain, Pierre François, Stryhany Céline, de Salins Pascale.  
17 voix

**Contre :** /  
0 voix

Abstention : /  
0 voix

LA DELIBERATION EST

ADOPTEE

REJETEE

AJOURNEE

### 03 - Projet d'agrandissement du Centre de secours et d'incendie de Carnac

Monsieur le Maire expose :

L'actuel centre de secours, construit en 2004, ne permet plus d'accueillir les pompiers volontaires et renforts saisonniers dans des conditions satisfaisantes. En outre, l'accroissement du nombre de visiteurs et de la pression démographique sur le secteur nécessite d'ajuster à la hausse et de former les effectifs des équipes d'intervention. Les nouveaux besoins en locaux sociaux, techniques et en espaces d'entreposage des véhicules justifient un projet de rénovation et d'extension du centre.

Le projet, dont le budget devrait s'établir entre quatre et cinq millions d'euros, a été présenté aux conseillers le 26 juillet dernier par le Président du SIVU et par le Chef de Corps. Monsieur le Maire propose de donner au SIVU un accord de principe sur ce projet.

Discussion :

Monsieur le Maire rappelle que le SIVU est composé des communes de Carnac, Plouharnel, Saint Philibert, Locmariaquer et La Trinité-sur-Mer et que celui-ci a sollicité l'accord de principe de chaque commune sur ce projet.

Monsieur Duyck demande quelle sera la clef de répartition financière de ce projet entre les communes membres et combien cela pèsera dans le budget communal.

Monsieur Le Nin répond qu'il existe deux possibilités : la première est que le SIVU sollicite une augmentation de la participation financière annuelle des communes au budget du syndicat, celui-ci prenant en charge totalement les investissements et contractant les emprunts ; ce scénario impactera donc la section de fonctionnement du budget communal. La seconde peut prendre la forme d'une demande de subvention d'investissement avec une répartition au prorata de la population, celle-ci s'inscrivant alors en section d'investissement.

Monsieur le Maire conclut l'échange en indiquant que le centre d'incendie et de secours va organiser des journées portes ouvertes pour que les élus puissent visiter le centre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DONNE SON ACCORD** sur le projet de rénovation – extension du Centre de secours de Carnac présenté par le SIVU du Centre de secours.

Scrutin :

**Pour :** Yves Normand, Travert Christian, Lecanuet Sophie, Bodin Guillemette, Le Nin Jean-Paul, Le Blevec Yves, Bruandet Denis, Le Goff Karina, Arthus Guillaume, Blévin Karen, Leport Virginie, Riou Jean Claude, Malaüs Jean-François, Duyck Alain, Pierre François, Stryhany Céline, de Salins Pascale.

**Contre :** /  
0 voix

**Abstention :** /  
0 voix

LA DELIBERATION EST

ADOPTEE

REJETEE

AJOURNEE

\* \* \*

### 04 : DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

**DECISION DU MAIRE n°2022-010** modifiant les modalités d'encaissement de la régie de recettes horodateur

**DECISION DU MAIRE n°2022-011** relative aux reprises de concessions échues non renouvelées dans le cimetière communal de La Trinité-sur-Mer

**DECISION DU MAIRE n°2022-012** d'acquérir un mobil-home d'une surface de 48m<sup>2</sup> plus terrasse couverte, meublé, pour un montant TTC de 15 000,00 € dans le cadre de la création d'un logement d'urgence.

**DECISION DU MAIRE n°2022-013** de prendre en location un emplacement au camping de Kermarquer à La Trinité-sur-Mer, d'une surface de 80 m<sup>2</sup> environ, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction et pour une redevance mensuelle de 304,00 €TTC, avec règlement de frais administratifs d'entrée au sein du camping de 2 000,00 € pour un hébergement de deux personnes et plus.

**DECISION DU MAIRE n°2022-014** de mettre à disposition à titre précaire et révoquant, le mobil-home communal situé au camping de Kermarquer à la Trinité-sur-Mer, pour une durée de 3 mois, renouvelable par tacite reconduction, moyennant le paiement d'une redevance mensuelle de 350 € toutes charges comprises et hors consommation des fluides, à compter du 1er septembre 2022 ;

La séance est levée à 19h40.



Procès-verbal adopté en séance du 15/11/2022

Certifié exact,

Le Président

*[Signature]*  
NORMAND

Procès-verbal adopté en séance du 15/11/2022

Certifié exact,

La secrétaire de séance

*[Signature]*  
Guillemette Bodin

